

Observations reçues pendant l'enquête publique

Nombre	Messages
18	<p data-bbox="308 297 564 331">Madame, Monsieur</p> <p data-bbox="308 356 1422 477">Je vous remercie de trouver en pièce jointe ma modeste contribution à l'enquête publique relative au projet d'enfouissement de déchets à Franche Terre.</p> <p data-bbox="496 692 1206 748">⇒ La cour d'appel donne un délai au SYDNE pour régulariser le marché de traitement des déchets (décision du 7 mai <u>2022</u>)</p> <p data-bbox="461 777 1249 889">Le marché de 243 millions d'euros doit être renégocié sous peine d'être annulé, et ce sera sur la base du jugement de 1ère instance et donc de 7 ans, contre 15 ans auparavant, posant la question du financement raisonné du projet.</p> <p data-bbox="461 943 1244 1046">Avec cette décision de la Cour d'Appel il me semble que les instances qui portent ce projet sortiraient grandies d'un renoncement pur et simple à ce projet. Par les temps qui courent, la défiance démocratique galopante, il est temps de renoncer à ce projet, qui si j'ai bien compris a été retenu faute de « plan B »... à l'époque.</p> <p data-bbox="461 1072 1254 1176">Mais, le contrat date de 2017 : ces 5 années ont-elles été mises à profit pour réfléchir justement à d'autres solutions que l'enfouissement ? Si la réponse est non, cela démontre clairement l'absence de volonté de trouver un « plan B » et pose donc avec davantage de force la question des motivations réelles de ce projet à cet endroit précis.</p> <p data-bbox="496 1229 1171 1283">⇒ La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) publiée au Journal Officiel du 18 août 2015,</p> <p data-bbox="461 1310 1241 1433">Cette loi ainsi que les plans d'action qui l'accompagnent visent à permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et à la préservation de l'environnement, ainsi que de renforcer son indépendance énergétique tout en offrant à ses entreprises et ses citoyens l'accès à l'énergie à un coût compétitif.</p> <p data-bbox="461 1487 1214 1612">Pour donner un cadre à l'action conjointe des citoyens, des entreprises, des territoires et de l'État, la loi fixe des objectifs à moyen et long termes : réduire de 50 % la quantité de déchets mis en décharge à l'horizon 2025 et découpler progressivement la croissance économique et la consommation matières premières.</p> <p data-bbox="496 1666 1233 1720">⇒ LOI n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (1)</p>

Cette loi va dans le sens de la généralisation du tri des déchets y compris dans l'espace public

L'obligation de tri est généralisée à toutes les structures, puisque selon la loi « *tout producteur ou détenteur de déchets doit mettre en place un tri des déchets à la source* », en particulier des 5 flux (papier, métal, plastique, verre et bois). La référence à d'éventuelles contraintes techniques, environnementales et économiques permettant de s'affranchir de cette obligation est supprimée (article L541-21-2 du Code de l'environnement). Le non-respect de cette obligation bénéficie désormais d'un renvoi direct à l'article L541-46, qui l'érige clairement en **infraction pénale pouvant être punie de deux ans d'emprisonnement et de 75 000€ d'amende**.

Ce même article du Code de l'environnement est surtout enrichi de nouvelles obligations de tri ciblées pour s'assurer qu'il n'existe pas d'échappatoire pour justifier l'absence de tri, notamment au sein des entreprises et des lieux publics.

- Dans le secteur du BTP (« *tout producteur ou détenteur de déchets de construction et de démolition met en place un tri des déchets à la source et, lorsque les déchets ne sont pas traités sur place, une collecte séparée des déchets, notamment pour le bois, les fractions minérales, le métal, le verre, le plastique et le plâtre* »),
- Pour les producteurs ou détenteurs de déchets dans « leurs établissements » (L541-21-2-1 : « *tout producteur ou détenteur de déchets met en place, dans ses établissements, des dispositifs de collecte séparée des déchets, adaptés aux différentes activités exercées dans ces établissements et, lorsque cela est pertinent, accessibles au personnel, afin de permettre un tri à la source, y compris pour les déchets générés par la consommation par son personnel de produits de consommation courante* »),
- Pour les établissements recevant du public, lesquels devront bien organiser « *la collecte séparée des déchets du public reçu dans leurs établissements ainsi que des déchets générés par leur personnel. Pour cela, ils mettent à disposition du public des dispositifs de collecte séparée, des déchets d'emballages ménagers constitués majoritairement de plastique, acier, aluminium, papier ou carton ainsi que des déchets d'imprimés papiers et de papiers à usage graphique, d'une part, et des biodéchets, d'autre part* ».

- ⇒ Ce projet est donc à contre-courant de toutes les recommandations actuelles !
- ⇒ Où en sommes-nous à la Réunion ? Quels sont les efforts portés sur les filières de recyclage ? Pourquoi, par exemple, sur Sainte-Marie le ramassage des poubelles « jaune » n'a lieu que tous les 15 jours quand les bacs gris sont ramassés deux fois par semaine dans certains quartiers ?
- ⇒ Nous ne pouvons plus éternellement nous débarrasser de nos déchets sans valorisation, ce n'est plus acceptable.

- ⇒ Nous devons consommer mieux, moins, apprendre à ne pas jeter systématiquement, réparer, réutiliser, recycler, valoriser et si, au bout du compte, il reste des refus de tri, penser à la valorisation énergétique.
- ⇒ Il faut renforcer la sensibilisation des Réunionnais au TRI [à ce titre l'application CITEO mériterait largement d'être améliorée, sur le modèle de l'application YUKA : en scannant le code barre produit je sais immédiatement dans quelle poubelle je dois mettre tel ou tel produit]
- ⇒ Il faut réorienter les financements prévus pour le projet de France Terre vers ces solutions de sobriété, de recyclage et de valorisation et ne pas créer de nouvelle « déchetterie ». L'enfouissement c'est la politique de l'autruche ...
- ⇒ **Projet SYDNE : pourquoi Franche-Terre ?**

Le choix de cette localisation est contestable à plus d'un titre. En premier lieu, les élus de la Cinor siégeant au SYDNE n'ont pas pu prendre connaissance du rapport produit par le Bureau Recherches Géologiques et Minières (BRGM) qui avait identifié, **dans la région Est, cinq autres sites susceptibles d'accueillir cette structure.**

Sauf erreur, les terrains devant accueillir ce projet sont propriété du Crédit Agricole ?

Peut-on savoir pour quelles raisons et depuis quand ces terrains appartiennent au Crédit Agricole ?

17	<p>Par ce mail, Je dis NON au projet du site de stockage des déchets sur Franche-Terre. Merci d'en prendre compte</p>
16	<p>Bonjour Monsieur,</p> <p>Nous savons que l'objet de cette enquête publique est l'extension du site d'enfouissement de Bel Air, mais nous savons aussi pertinemment que, nous, habitants de Sainte-Marie, nous sommes les prochains concernés par un futur centre d'enfouissement, celui de Franche Terre, et ceci à seulement 200 m de nos habitations !!!</p> <p>Et nous disons NON, dès aujourd'hui.</p>

Quand on sait qu'une enquête publique de ce style se fait dans un rayon de 3km (à cause des nuisances possibles à cette distance), nous ne pouvons qu'être interloqués par le choix d'un tel site à 200 m des quartiers d'habitation et d'un quartier flambant neuf !

Et cerise sur le gâteau, dans le sens des vents d'est !

Comme on dit en créole, "nou sa gouté" !

Que les décideurs politiques prennent leurs responsabilités et qu'ils prennent ENFIN ! une décision cohérente :

Annuler le projet de Franche Terre et rechercher un autre site au plus vite !

*
*

Il reste encore quelques années devant nous et il est toujours possible de faire machine arrière afin d'éviter une situation CATASTROPHIQUE pour les riverains.

—
—

Nous vous remercions de faire passer ce message aux plus hautes autorités.

15

Bonjour Monsieur,

Nous savons que l'objet de cette enquête publique est l'extension du site d'enfouissement de Bel Air, mais nous savons aussi pertinemment que, nous, habitants de Sainte-Marie, nous sommes les prochains concernés par un futur centre d'enfouissement, celui de Franche Terre, et ceci à seulement 200 m de nos habitations !!!

Et nous disons NON, dès aujourd'hui.

Quand on sait qu'une enquête publique de ce style se fait dans un rayon de 3km (à cause des nuisances possibles à cette distance), nous ne pouvons qu'être interloqués par le choix d'un tel site à 200 m des quartiers d'habitation et d'un quartier flambant neuf !

Et cerise sur le gâteau, dans le sens des vents d'est !

Comme on dit en créole, "nou sa gouté" !

Que les décideurs politiques prennent leurs responsabilités et qu'ils prennent ENFIN ! une décision cohérente :

Annuler le projet de Franche Terre et rechercher un autre site au plus vite !

	<p>* * _Il reste encore quelques années devant nous et il est toujours possible de faire machine arrière afin d'éviter une situation CATASTROPHIQUE pour les riverains._ — — Nous vous remercions de faire passer ce message aux plus hautes autorités.</p>
14	<p>Bonjour Je suis CONTRE le nouveau centre d'enfouissement sur Franche-Terre, en effet habitant La Convenance à Sainte-Marie je ne tiens pas à en subir les désagréments (odeurs, le vent venant le plus souvent de la terre et non de la mer). En effet ce centre va se situer à 200 mètres des premières habitations, alors je dis NON. Pour des histoires de gros sous la municipalité a dit oui sans consulter la population au préalable alors qu'elle savait très bien que la majorité de la population était CONTRE. Je réaffirme donc MON OPPOSITION AU NOUVEAU CENTRE D'ENFOUISSEMENT SUR FRANCHE-TERRE. Un Sainte-Marien en colère. (La Convenance à Sainte-Marie)</p>
13	<p>Bonjour Monsieur NIVAL, Nous sommes venus hier vous déposer à la mairie de Sainte-Suzanne, une enveloppe avec la pétition contre l'enfouissement de Franche Terre, une déclaration de notre Collectif ainsi qu'un compte rendu suite à notre lecture des rapports du BRGM, avec deux documents couleurs actualisant le cadastre (nouveau lotissement les Cafés II), non pris en compte lors du choix du site de Franche Terre SS1. Vous nous aviez proposé de nous fournir une attestation de réception, mais nous avons complètement oublié de vous la demander par la suite. Pourriez-vous nous en faire une et nous l'adresser à cette adresse mail ? Pourriez-vous également intercéder en notre faveur à la Préfecture afin que nous puissions rencontrer Monsieur le préfet à ce sujet et lui expliquer notre situation. Malgré nos courriers, nous n'avons pas encore eu de réponse de sa part. Nous vous remercions vivement,</p>

	Le Collectif contre l'enfouissement 974
12	<p>Bonjour,</p> <p>NON au projet projet d'enfouissement de Franche-Terre !! Nous ne voulons pas d'une décharge près de nos maisons !</p> <p>Cordialement,</p>
11	<p>*objet :* Enquête Publique ISDN Ste Suzanne1 demandeur SUEZ</p> <p>></p> <p>></p> <p>> Monsieur le commissaire enquêteur Francis Nival,</p> <p>></p> <p>> Je suis une habitante de la Ravine des Chèvres les hauts.</p> <p>></p> <p>> Etant dans l' impossibilité de me déplacer, je souhaite AVOIR des précisions</p> <p>> et donner mon avis sur ce projet et sur la suite prévue à l'extension de</p> <p>> cette ISDN.</p> <p>></p> <p>> 1) Pourquoi, les informations sur cette enquête ne donne pas le lieu exact de</p> <p>> l isdn,(à part les no de plan cadastraux qu'il faut chercher)?</p> <p>></p> <p>> 2) Sainte suzanne ouest et sainte Marie Est subissent les problèmes olfactifs</p> <p>> des ISDN des trois frères et Bel Air, pourquoi faire une extension et un</p> <p>> nouveau site de stockage, alors que tant de sites existent.</p> <p>></p> <p>> 3) Les habitants de Bel Air souffrent , cette empilation de déchets ne fera</p> <p>> qu 'empirer les choses pour eux.</p> <p>></p> <p>> 4)Les habitants de Franche terre et ceux de Ravine des chèvres les hauts vont</p> <p>> subir davantage , car le site prévu par le SYDNE est à proximité des maisons.</p> <p>></p> <p>> A noter également que les nouvelles constructions des cafés 2, sont de toutes</p> <p>> petites parcelles, ou il y à et aura peu de place de végétations . Les</p> <p>> maisons étant très rapprochées , ces habitants vont encore souffrir davantage.</p> <p>></p> <p>> Cette installation va condamner la vie de plusieurs centaines d'habitants</p> <p>> alors que des alternatives existent.</p> <p>></p> <p>> -) D'autres terrains potentiels éloignés des habitations, des moyens techniques de protection du sous sol .</p> <p>></p> <p>> -) Des alternatives, mises en évidence avec la guerre en Ukraine, pour la</p> <p>> production d'énergie, en utilisant les déchets ménagers.</p> <p>></p> <p>> Ceci éviterait des enfouissements et pourrir notre vie de riverains, ceux de</p> <p>> nos enfants et petits enfants et arrieres petits enfants.</p> <p>></p>

	<p>> 5)Lors des fortes pluies récentes(batsirai...)bien qu'étant loin des trois</p> <p>> frères et de Bel air, les mauvaises odeurs émises par ces 2 centres</p> <p>> arrivaient jusqu'à la ravine des chèvres les hauts.</p> <p>></p> <p>> C'est pour cela, que je m'insurge contre ce projet sur Franche terre, si les</p> <p>> effets sont aussi ressenties avec de telles distances, ce sera comment quand</p> <p>> le site sera sous notre nez ?.</p> <p>></p> <p>> Je souhaite que mes remarques soient annexées, comme les remarques faites</p> <p>> par courrier.</p> <p>></p> <p>> Je vous remercie de votre attention.</p> <p>></p>
10	<p>Bonjour</p> <p>Par la présente j exprime mon refus quant à l installation d'un site de stockage de déchets a franche gèrez et deson extension sur la commune de sainte Suzanne.</p> <p>Pour faire valoir ce que de droit</p>
9	<p>Bonjour,</p> <p>Je souhaiterai clairement faire part de mon désaccord concernant ce projet de construction d'un site d'enfouissement sur la zone de franche-terre.</p> <p>Merci pour la prise en compte de mon avis</p> <p>Cordialement, Gaëlle Une habitante de Sainte-Marie (La convenance)</p>
8	<p>Bonjour,</p> <p>Je participe à l'enquête pour dire non à l'extension du centre actuel de Bel Air qui cause des dégâts considérable, sur notre belle nature, sur les odeurs déjà bien présentes et nauséabonde. Les solutions ne sont pas d'agrandir et ni de créer de nouveaux centre mais bien de changer nos habitudes de consommation et de traitement des déchets.</p> <p>En agrandissant le centre de Bel Air cela ne fait que repousser le problème à plus tard , et à pourrir la vie des habitants alentours, faune et flore . Cela est scandaleux que nos élu ne trouve pas de concrète solutions pour changer cela. En créant un nouveau centre sur Franche Terre cela reviendrais à dire aux habitants de SAINTE SUZANNE qu'ils vivent dans une décharge.</p> <p>Nous devrions nous attaquer à nos centres commerciaux, et plein d'autres magasins qui sont à la base même de la création de nos déchets. Le combat ne devrait pas être la création ni l'expansion d'un centre</p>

mais bien comment faire pour ne pas ou peu crée de déchets.

Mais non ,la nous donnons signe à NOUS REUNIONNAIS de ne pas changer nos habitudes et il faut dire STOP À CELA.

Quelle Terre laissons-nous à nos générations future?

À notre échelle de petite île, nous aurions dû être un exemple au lieu de cela nous sommes des cancre, personne pour lutter contre les décharges publiques..... personne pour contribuer à réduire nos façons de consommer.... Nous sommes dans le "consommez plus, jetez plus, nous créerons de nouvelles décharges pour vous" magnifique slogan.... (ironie)
(Quand je dis personne , je ne parle pas des associations existantes, mais belle et bien de nos chers politiciens)

Merci pour l'attention que vous porterez sur mon avis espérant que cela fasse pencher la balance sur la réflexion à avoir face à tout cela.

Non à l'extension du centre actuel de BEL AIR , non à la création d'un nouveau centre sur FRANCHE TERRE.
NON EGALEMENT À LA CREATION D'AUCUN AUTRE SITE D'ENFOUISSEMENT DES DÉCHETS SUR TOUTE L'ILE.
OUI À LA REDUCTION DE NOS DECHETS!!!!!!

7

Bonjour Madame, Monsieur,
Je me permets de vous faire part dans le cadre de l'enquête publique en cours quant à l'extension du site de stockage des déchets de Bel-Air à Sainte-Suzanne.
Il est encore étonnant que ce projet soit arrivé à l'étape de l'enquête, le bon sens aurait dû ici suffire, ce qui est assez révélateur du niveau de nos politiques et de la compétence de nos "décideurs" locaux.

En effet, ce site provoque déjà depuis des années maintenant des nuisances considérables aux habitants, pas forcément proches (certains sont à plus de 400m) du site, et on vient maintenant parler d'extension sans même que ces nuisances n'aient été résolues ?
L'on va nous sortir l'argument de "où mettre les déchets, il n'y a pas d'autres solutions" et autres prétextes de politiciens paresseux n'ayant aucunement mis en place de réelle politique de gestion de déchets modernisée et continuent de faire comme il y a 30 ans, promesses à tout va à l'appui, parce que réfléchir et agir c'est trop difficile, et se mettre en action autrement que pour son propre intérêt irait à l'encontre de leur logique
Sauf que les victimes de leur paresse ce sont ici les citoyens, qui paient le prix fort pour disposer d'un logement agréable (l'on connaît la tension du secteur immobilier à La Réunion), tout ça pour qu'on vienne leur

mettre
les poubelles de La Réunion sous le nez.

Alors, merci de noter dans votre enquête, dont les conclusions nous indiqueront clairement s'il s'agit d'une vraie enquête ou d'une simple mise en scène visant à se prémunir en cas de recours contentieux, que ce projet va à l'encontre de toute notion de bon sens, que Sainte Suzanne n'a pas vocation à devenir la poubelle de La Réunion (n'en déplaise aux intérêts financiers de nos chers élus concernés), et que vous ne rencontrerez pas un seul citoyen qui ne trouve pas ce projet totalement aberrant.

Par ailleurs, je me permets de vous faire part de mon avis car ayant eu à faire au SYDNE dans le cadre d'un projet corrélé, celui de l'ISDU de Franche Terre, qui là encore est scandaleux tant toute notion de respect de la vie humaine a été omise sous prétexte de faire à tout prix et d'avoir un bilan à défendre. Son président a déjà affirmé qu'il mènera ce projet avec ou sans l'accord des citoyens concernés, un nouveau lotissement s'est fait à moins de 200m, les vents sont quotidiennement forts et vont du centre d'enfouissement vers les logements, à quel moment comprend-on qu'on court vers une catastrophe avec ce projet ? En tant que propriétaire au lotissement les Cafés 2 de l'autre côté de la ravine, à moins de 200m, je suis outré, choqué, à défaut d'être étonné par une stupidité de plus de nos élus locaux.

Si les habitants de Bel Air subissent de fortes nuisances à plus de 400m, qu'en sera-t-il à moins de 200m, en sus des vents défavorables ? Alors oui Mr Vergoz, en politicien "expérimenté", si tant est qu'on puisse être expérimenté dans la malhonnêteté et la mauvaise foi, s'éparpille en promesses que rien ne sera comme avant etc. mais en attendant on continue de faire pareil et on gâche la vie de milliers de personnes pour se gargariser d'avoir mené un semblant d'action cohérente sur un mandat, alors qu'on vient de passer trente ans à laisser les choses pourrir en l'état.

Vous allez me dire qu'il s'agit d'une enquête pour Bel Air et pas Franche Terre mais les choses doivent être considérées dans leur ensemble. Et par ailleurs, je vous saurais gré de m'indiquer la date de l'enquête publique pour le site de Franche Terre.

Madame, Monsieur, vous exercez un métier important et j'imagine non exempt de pressions en tous genres, mais vous avez aujourd'hui le devoir de faire

	<p>état de toute l'incohérence, la folie de ces projets menés par des politiques peu soucieux d'un quelconque intérêt qui ne soit pas le leur. La population vous observe aujourd'hui et attend avec grand intérêt le résultat de cette enquête, en espérant que le bon sens et la vérité prévaudra sur les intérêts de quelques autres nuisibles.</p> <p>- Cordialement,</p>
6	<p>Bonjour</p> <p>Je veux dire non au centre d'enfouissement de franche terre Sainte Suzanne réunion.</p> <p>Bien cordialement</p>
5	<p>Bonjour,</p> <p>Propriétaire sur le lotissement les cafés 2, je souhaiterais par la présente exprimer mon opposition contre le projet d'enfouissement à Franche Terre.</p> <p>En vous souhaitant bonne reception, Bien cordialement</p>
4	<p>Demeurant ravine des chèvres je trouve que ce projet d'enfouissement aussi proche des habitations est une véritable folie de certains élus locaux. Ces derniers n'ont aucune ampathie et soucis de santé publique envers leurs administrés. Je suppose qu'aucun de ces décideurs ne demeurent dans le secteur choisit.</p>
3	<p>Bonjour</p> <p>Ce mail pour vous donner mon avis sur le projet, d'enfouissement de franche terre, Je suis résidant au CAFE, et je suis CONTRE CE PROJET. Bonne réception Cdt</p>
2	<p>Bonjour,</p> <p>Je suis une habitante des cafés à ste marie et je viens par ce mail vous dire mon désaccord concernant le futur centre d'enfouissement de Franche Terre qui sera situé près de chez moi. En effet, cela conduira à des nuisances olfactives et audibles. Pour la valorisation des déchets et etc ne serait il pas mieux d'installer ce future centre proche de l'usine de bois rouge ??? Merci de prendre en compte mon désaccord Cordialement Gopal-panon davina1 rue des geraniums 97438 ste marie0692078166</p>
1	<p>Bonjour Madame, Monsieur,</p> <p>J'ai étudié le projet d enfouissement des déchets sur la Commune de</p>

Sainte Suzanne. Quelle aberration :

- Entrée de ville super accueil des touristes pour le beau Pays (présenté comme tel par l'office de tourisme)
- Les meilleures terres agricoles de l'île. À l'heure où on cherche l'autonomie agricole pour l'île. Entre l'immobilier galopant et ce genre de projet, que restera-t'il pour l'agriculture ?
- Nuisances olfactives et visuelles pour l'environnement et polluants.

Vraiment je suis stupéfait de voir un tel projet. Je m'y oppose fermement.

Cordialement.